

Des jeunes de moins de 18 ans ont une idée, une envie, un projet...  
 Cette idée nécessite des moyens, une organisation, des contacts...  
 Qui va les écouter et leur faire confiance ?...  
 Où vont-ils trouver les conseils adaptés ?...

Choisissez une organisation démocratique, citoyenne,  
 reconnue par l'ensemble des partenaires  
 en contact avec les jeunes :

## La Junior Association

- Les Jeunes veulent exister en tant qu'acteurs crédibles et reconnus...
- L'Association est l'outil adéquat pour réaliser des projets, prendre des initiatives et des responsabilités, s'engager pour une cause commune...

La Junior Association propose une réponse concrète : elle permet aux jeunes de moins de 18 ans, de s'organiser et de mettre en œuvre leurs projets.

### La Junior Association

Tout groupe de jeunes ayant une volonté de créer une ou plusieurs activités communes, peut se constituer en Junior Association et demander l'habilitation au Réseau National. C'est une démarche de projet simple, il suffit de répondre à ces questions :

- ♦ **En quoi consiste le projet ?**
- ♦ Comment est née l'idée ?
- ♦ Combien seront-ils ?
- ♦ Comment prévoient-ils de s'organiser ?
- ♦ Quelles seront les prochaines actions ?
- ♦ Quels seront les besoins pour les réaliser (matériel, locaux, humains, financiers) ?
- ♦ Quels seront les contacts utiles (communes, associations, institutions...) ?

L'élaboration de ce dossier peut être menée avec l'assistance d'une personne ressource, afin de monter le projet, et définir la **prise d'initiatives du groupe**, en laissant un maximum de place à la créativité, l'inventivité, les désirs des Jeunes.

### Une habilitation

Le fonctionnement est par lui-même assez simple, les jeunes doivent faire une demande d'habilitation. Celle-ci ne se fait pas en Préfecture mais auprès du Réseau National des Juniors Associations, qui est seul habilité à délivrer le label **Junior Association**.

Les outils que propose le Réseau National doivent garantir la plus grande autonomie des Jeunes dans leurs projets :

- Une assurance pour couvrir leurs activités ;
- L'ouverture d'un compte bancaire pour une gestion directe d'un budget par les Jeunes ;
- Des outils pour faciliter leur organisation ;
- Des actions de formation ;
- Des actions de promotion.

### Les Relais Départementaux

Les Relais Départementaux ont un rôle de conseil et d'accompagnement dans les démarches des Jeunes. Ils établissent les contacts nécessaires avec un ou plusieurs acteurs locaux, afin de favoriser la réussite du projet de la Junior Association.

### Les Juniors Associations en quelques chiffres :

Sur les 5 années écoulées, 1998/1999, 1999/2000, 2000/2001, 2001/2002 et 2002/2003, plus de 300 Juniors Associations ont été habilitées, soit un total de plus de 40000 jeunes sur 75 départements.

Dans chaque départements, un ou plusieurs Relais Départementaux sont prêts à accompagner tout groupe de jeunes intéressés pour s'essayer à cette nouvelle génération d'associations.

De 13 à 18 ans, la moyenne d'âge des membres d'une Junior Association est de 15,2 ans et 40% des représentants des Juniors Associations sont des filles (Présidente, trésorière, secrétaire ou toute autre dénomination choisies par les jeunes eux-mêmes).

Une Junior Association comprend en moyenne 16 jeunes, mais le nombre varie entre 4 et 40 jeunes (45% des Juniors Associations ont moins de 10 membres et 40% entre 10 et 20 membres).

Activités culturelles et sportives sont les actions prédominantes des Juniors Associations, avec également des expériences vers l'humanitaire, l'écologie, la Prévention, les vacances autonomes, l'animation d'un local...

## HISTORIQUE

Un rapport de la Direction de la Jeunesse et de la Vie Associative du Ministère de la Jeunesse et des Sports intitulé "PARTICIPER, disent-ils!", indique que la jeunesse manque de repères et se retrouve dans une situation délicate. D'un côté, elle évolue dans un contexte précaire, "de pauvreté et d'incivilité", de l'autre elle est souvent parée d'une image négative.

Le rapport poursuit en posant cette équation paradoxale : "phénomène de phobie de la jeunesse et de son renversement : comment exister, être reconnu, s'engager, survivre dans un milieu qui ne sait pas dire clairement à la jeunesse si elle existe socialement ou non ?"

Ce contexte d'exclusion ou tout au moins de non-reconnaissance, pose le problème de la participation des jeunes dans la société avec une pertinence de pleine actualité.

Les explosions de violence juvénile, qu'elles soient individuelles ou collectives, sont un témoignage de ce malaise, de ce besoin d'exister et de cette urgence d'agir :

☛ Agir en commençant par reconnaître que l'insertion sociale des jeunes passe par les possibilités qui leur sont offertes de se faire entendre, d'exister en tant qu'acteurs.

☛ Agir par une mise en situation collective autonome des jeunes face aux décideurs, mais en complicité et en dialogue avec leur environnement.

☛ Agir en considérant que l'acte de s'associer représente un outil bénéfique pour cette insertion.

L'association se révèle aux yeux des français, un moyen privilégié pour mener une multitude d'actions dans des champs culturels, sportifs, sociaux ou tout simplement pour agir dans la proximité sur un thème d'intérêt collectif.

Cet atout dans notre vie sociale est sans aucun doute lié au vent de liberté et à la simplicité des démarches qui règnent sur le droit d'association.

Les jeunes ont côtoyé au cours de leur vie, une ou plusieurs associations. Ils en ont trop souvent été considérés comme des consommateurs mais ont parfois eu la chance d'être impliqués dans certaines décisions ou actions et de voir ainsi, leur rôle de citoyen en devenir reconnu.

De toute évidence, comme leurs aînés, ils ont rarement une image négative de l'association. C'est une opportunité à saisir.

C'est à partir de ces constats et d'une réflexion approfondie, liée à une pratique quotidienne avec des jeunes, mais aussi à une volonté commune d'agir, que le Groupement d'intérêt Public (GIP) DEFI Jeunes, la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Éducation Permanente et l'association J.Presse ont créé un dispositif favorisant l'émergence et la formation de jeunes citoyens actifs de moins de 18 ans :

## La Junior Association

## Une Volonté Educative :

Le dispositif Junior Association est exigeant :

- C'est un espace balisé mais souple qui garantit la liberté d'expression et l'esprit d'initiatives des jeunes.
- Il demande aux adultes, aux associations, aux institutions, aux collectivités territoriales, et aux Pouvoirs Publics de s'organiser ensemble afin de reconnaître le droit d'agir aux jeunes.
- Il prévoit un accompagnement pédagogique des jeunes dans la réalisation de leur projet, et un accompagnement éducatif dans la pratique de la citoyenneté et dans la découverte de la vie associative.

Tenant compte de la réalité locale et des différents acteurs de terrain prêts à s'investir dans le dispositif, l'accompagnement des Jeunes est réalisé au plus près d'eux, à leur demande, en fonction de leur projet.

## Le Réseau National

Le Réseau National des Juniors Associations est une association loi 1901, composée actuellement de 5 Membres :

- ♦ La Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation Permanente,
- ♦ Le Groupement d'Intérêt Public DEFI JEUNES,
- ♦ J.Presse,
- ♦ La Fédération Nationale des Centres Sociaux et Socioculturels,
- ♦ La Confédération des Maisons des Jeunes et de la Culture de France.

Tous s'inscrivent dans la Charte du Réseau National des Juniors Associations et participent activement au développement et à la promotion du dispositif et mobilisent à cet effet leurs réseaux locaux.

## Convention Internationale des droits de l'enfant

### Article 15-

1. Les Etats parties reconnaissent les droits de l'enfant à la liberté d'association et à la liberté de réunion pacifique.
2. L'exercice de ces droits ne peut faire l'objet que des seules restrictions qui sont prescrites par la loi et qui sont nécessaires dans une société démocratique, dans l'intérêt de la sécurité nationale, de la sûreté publique ou de l'ordre public, ou pour protéger la santé ou la moralité publiques, ou les droits et les libertés d'autrui.